

Une enquête sur les discriminations à l'encontre des personnes vivant avec le VIH a été menée sur les deux lignes téléphoniques Sida Info Service (0 800 840 800, Numéro Vert) et Sida Info Droit (0 810 636 636, Numéro Azur) de novembre 2008 à janvier 2009. L'échantillon est composé de 273 personnes. Aujourd'hui encore, plus d'une personne sur deux (54 %) pense avoir déjà été discriminée du fait de sa séropositivité (57 % en 2005). Près de la moitié des personnes interrogées (48 %) rapportent une situation vécue comme discriminante dans le domaine de la santé. Si les dentistes sont les professionnels les plus cités, toutes les catégories médicales sont mises en cause. Parallèlement, 27 % des participants ont vécu un épisode discriminatoire dans le cadre de leur travail, actuel ou passé. Que ce soit dans le domaine médical ou l'environnement professionnel, la plupart des situations de discriminations les plus récentes datent de moins de quatre ans montrant ainsi que le problème des discriminations est toujours d'actualité. Malgré le souhait d'une personne sur cinq d'engager une démarche juridique afin d'obtenir réparation du préjudice subi, seules treize en ont réellement entrepris une. Enfin, les témoignages rapportant une discrimination pour d'autres motifs que la séropositivité (homosexualité, origine ethnique, etc.) mettent en avant le problème de la multi-discrimination. En France comme partout dans le monde, les discriminations à l'encontre des personnes vivant avec le VIH demeurent un frein à la prévention et à la prise en charge.

Avec le soutien de la Région Île-de-France

